

# Nouvelles de Guilers

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 37 37 37

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Horaires de la Guilthèque : le mercredi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le jeudi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, le vendredi : 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, le samedi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

## Fermeture exceptionnelle

Le vendredi 31 décembre, l'ensemble des services municipaux fermera à 16 h.

[www.mairie-guilers.fr](http://www.mairie-guilers.fr)

### Courriel :

ville@mairie-guilers.fr  
nouvelles@mairie-guilers.fr

Vendredi 31

décembre

2021

n° 2236



*Une fois de plus, je vous adresse mes bons vœux pour 2022 dans un contexte de pandémie.*

*Depuis bientôt deux ans, nous faisons face à la covid. Pendant tout ce temps, vous avez su démontrer votre solidarité avec vos voisins, vos proches...*

*Nous devons maintenant montrer notre volonté d'en sortir ; et celle-ci passe par la vaccination et le respect des gestes barrières...*

*Il ne faut pas baisser les bras ; nous devons relever les défis qui se présentent à nous avec audace et persévérance.*

*La municipalité est à vos côtés et je me permets, en son nom de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022. Qu'elle vous apporte le meilleur pour vous, vos familles et vos proches.*

Bonne année,

Bloavez mad !

Le Maire, Pierre OGOR



## Agenda

**Jeu**di 6 janvier

A partir de 14 h - Halle Baucina - Marché



Retrouvez les vœux du Maire en vidéo sur le site internet et la page Facebook de la ville.

## Permanences

**Assistante sociale** : prendre rendez-vous au C.D.A.S. Territoire de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest au 02 98 47 08 09.

**Mission locale** pour les jeunes de 16 à 25 ans, Place Napoléon III à Brest 02 98 47 25 53.

**Puéricultrice** : permanences les lundis de 14 h à 16 h 30 et les vendredis de 9 h à 11 h 30 au CDAS de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest. Uniquement sur rdv au 02 98 47 08 09.

**ADMR Guilers-Bohars** : service d'aide à domicile, 53, rue Charles de Gaulle à Guilers, 02 98 07 69 05. Permanences : lundi, mardi, jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30.

## Infirmières / Sage-femme / Médecins

### Infirmières / Sage-femme :

Mme Le Roux, Mme Quiviger, Mme Le Provost, Mme Fournier : 06 08 24 37 65 - 5, rue St Valentin.

Mme Amil, Mme Merdy, Mme Jacob, Mme Ulliac, Mme Cabon, Mme Trompf, : 06 82 18 22 78 - 5, rue St Valentin.

Mme Couard, Mme Favennec : 02 98 36 41 58, Mme Morlier (sage-femme) : 06 64 72 38 36 - 45, rue Charles de Gaulle.

### Médecins généralistes :

M. Augustin : 40 ter, rue Charles de Gaulle 02 98 07 62 08

Cabinet médical : 5, rue St Valentin 02 98 07 54 20

## Pharmacie de garde

Toutes les nuits de la semaine et tous les jours, de 12 h à 14 h. Contactez le 32 37.

## Médecin de garde

Week-end du 1er janvier faire le 15.

## Numéros utiles

Gendarmerie de Guilers : 02 98 07 44 68 (17) / SAMU : 15 / Pompiers : 18 / Eau du Ponant : 02 29 00 78 78 / Taxi Guilers Enzo : 06 81 14 18 19 / Taxi Laurent : 06 74 22 91 88



## Informations suite aux annonces gouvernementales

### Evènements et manifestations sur Guilers uniquement

Compte-tenu de la forte dégradation sanitaire sur le territoire, il a été décidé, par arrêté du maire, en bureau municipal d'annuler ou de reporter toutes les manifestations prévues dans les équipements municipaux tant pour les activités organisées par la mairie que celles organisées par les associations et les particuliers jusqu'au 15 janvier prochain.

**Sont ainsi annulés** dans l'ensemble des équipements municipaux :

- les **repas, spectacles, réservations de particuliers.**
- Les **pots et buffets** (même dans les clubs house).

Depuis le lundi 13 décembre, les **manifestations sportives** en intérieur ont lieu à **huis-clos** et **l'accès aux vestiaires est interdit.**

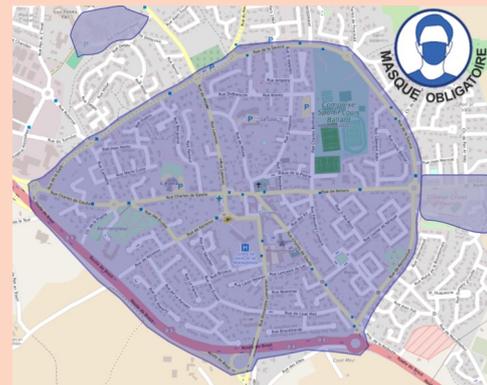
Il est demandé de privilégier les assemblées générales, conseils d'administration et les réunions de bureau **en distanciel ou de les reporter** si cela est possible.

Par cette prise de responsabilité, la ville de Guilers a fait le choix de la raison et espère ainsi contribuer à l'endiguement de la 5ème vague. Par cette action de solidarité, nous soutenons également les soignants afin qu'ils puissent passer des fêtes de fin d'année dans des conditions acceptables.

### Port du masque

Suite à l'évolution de la situation sanitaire, le port du masque est désormais obligatoire par arrêté préfectoral, jusqu'au 10 janvier, pour toute personne **de onze ans ou plus** :

- dans la zone concernée de 8 h à 23 h (cf. carte),
- sur les **marchés** en extérieur soumis au pass sanitaire ou non,
- à **l'intérieur de tous les établissements recevant du public** soumis au passe sanitaire : enceintes sportives closes ou couvertes (sauf dérogations durant la pratique sportive), salles de spectacle, bibliothèques, fêtes foraines, déplacements à l'intérieur des bars et restaurants, etc.,
- **files d'attentes,**
- dans un rayon de cinquante mètres **autour des écoles, collèges et lycées,**
- au sein des **cours de récréation des établissements scolaires** pour les élèves de plus de 6 ans et le personnel des établissements,
- dans un rayon de cinquante mètres **autour des gares ferroviaires, routières et maritimes,** aux heures d'arrivée et de départ des véhicules de transport,
- lors de **rassemblements revendicatifs, sportifs, récréatifs ou culturels** organisés sur la voie publique pour lesquels le respect d'une distanciation de 2 mètres entre les participants est impossible.



L'ensemble de ces obligations ne s'applique pas aux personnes pratiquant une activité physique ou sportive, ni aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires, de nature à prévenir la propagation du virus.

### Dose de rappel

Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus dès trois mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19. La vaccination est ouverte aux 5-11 ans depuis le 22 décembre 2021.

#### « Pass sanitaire »

Depuis le **15 décembre**, les personnes de 65 ans et plus et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen doivent justifier d'un rappel vaccinal pour que leur "pass sanitaire" soit prolongé. À compter du **15 janvier 2022**, les personnes de plus de 18 ans à 65 ans devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur "pass sanitaire" soit prolongé. Depuis le **29 novembre 2021**, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures sont des preuves constitutives du pass sanitaire. **Pour information, un projet de loi sera soumis au Parlement pour transformer le « pass sanitaire » en « pass vaccinal » à compter du 15 janvier.**



### Milieu professionnel

**Dès le 3 janvier**, le recours au télétravail sera rendu obligatoire pour tous les salariés pour lesquels il est possible, à raison de trois jours minimum par semaine et quatre jours quand cela est possible et pour une durée de 3 semaines.

### Gestes barrières

Le port du masque est obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public depuis le **29 novembre 2021**. L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures. Les gestes barrières devront être scrupuleusement respectés : éviter les embrassades, porter le masque, aérer régulièrement les lieux clos, etc. Il est, par ailleurs, recommandé d'éviter les grands rassemblements : moins on est nombreux, moins on prend de risques.

### Éducation

La rentrée scolaire est maintenue au **3 janvier 2022**. À l'université, les partiels auront lieu en présentiel. Le protocole sanitaire s'appliquant aux écoles primaires est maintenu au niveau 3. Le port du masque est de nouveau obligatoire dans les cours de récréation et les sports collectifs avec contact sont restreints. La politique de dépistage massif en cas de Covid+ dans une classe est rehaussée et les classes sont fermées dès lors qu'il y a plus de 3 cas positifs.



### Loisirs

Fermeture des discothèques depuis le vendredi 10 décembre. À partir du 3 janvier et pour trois semaines, les jauges seront rétablies pour les grands événements (2000 personnes en intérieur, 5000 personnes en extérieur), les concerts debout seront interdits. Dans les cafés et les bars, la consommation debout sera interdite. Les discothèques resteront fermées pendant cette période.



### Déplacements

Toute personne de 12 ans et plus entrant sur le territoire français doit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ou 48h en fonction du pays de provenance. Seule exception, les personnes présentant un schéma vaccinal complet n'ont pas à présenter de test, lorsqu'elles arrivent d'un État membre de l'Union européenne, d'Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.



# La mairie vous informe (suite)

## Etat civil

**Naissances :**  
PIERRE Andréa  
TOULLEC Mia

**Décès :**  
FLAJOLET Maurice (97 ans)  
MOBIAN Jean (84 ans)  
FILY Antoine (88 ans)  
LE GUILCHER Anne Marie (80 ans)

## Dératisation

Prochain passage du dératiseur le **vendredi 28 janvier, le matin**. Inscriptions à l'accueil de la mairie (02 98 37 37 37).



## Conciliateur de justice



Prochaine permanence du conciliateur de justice le **lundi 10 janvier** de 9 h à 12 h, sur RDV à l'accueil de la Mairie ou au 02 98 37 37 37.

## Artifices, rassemblements & alcool

Sur l'ensemble du département, par arrêté préfectoral, sont interdits :

- l'achat, la vente, la cession, l'utilisation, le port et le transport des artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques de catégories C2, F2, C3, F3, C4 et F4 du 17 décembre 2021 à minuit au 3 janvier 2022 à minuit.
- la tenue de rassemblements festifs à caractère musical autres que ceux légalement déclarés ou autorisés du 31 décembre 2021 à 18 h au 3 janvier 2022 à 8 h.
- le transport de matériel « sound system » susceptible d'être utilisé pour une manifestation non autorisée sur l'ensemble des réseaux routiers (réseau national et réseau secondaire) du 31 décembre 2021 à 18 h au 3 janvier 2022 à 8 h.
- la vente à emporter, le transport et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique du 31 décembre 2021 à 18 h au 3 janvier 2022 à 8 h.



## Bouchons plastiques, piles usagées et cartouches



Les conteneurs de collecte pour le recyclage des bouchons plastiques, piles usagées et cartouches d'imprimantes sont à nouveau à votre disposition dans le hall de la Mairie. Rappel : les ampoules sont à déposer uniquement au Centre Leclerc de Guilers car elles font partie d'une filière de recyclage spécifique.

## Suivez l'actualité de la Ville de Guilers sur Facebook



Scannez le QR code et abonnez-vous à la page Ville de Guilers

<https://www.facebook.com/VilledesGuilers/>



## Recueil des actes administratifs

Le public est informé que le recueil des Actes Administratifs de Brest métropole, portant sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021, est à sa disposition à l'accueil de la mairie.

## Broyage de déchets verts



Le prochain broyage des déchets verts sur la plateforme de Kérébars aura lieu le **lundi 10 janvier**. Les opérations se termineront le mardi à midi. Les déchets verts seront évacués dès la fin du broyage. L'aire de dépôt pour les usagers sera donc fermée durant cette période.

## Inscriptions listes électorales

En 2022, les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin.

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi avant la date d'un scrutin, soit avant le 4 mars 2022 pour les présidentielles et avant le 6 mai pour les législatives.

Vous pouvez néanmoins effectuer dès à présent votre inscription en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>, par correspondance ou à l'accueil de la Mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

## Déchèteries

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries du Sprenot et du Vern à Brest, de Toull-ar-Rannig à Plougastel-Daoulas, de Mescouezel à Plouzané et de Lavallot à Guipavas seront fermées le **vendredi 31 décembre** à partir de 17 h, et le **samedi 1<sup>er</sup> janvier** toute la journée.

## Education / Enfance / Jeunesse

### Menus de la cantine du 3 au 7 janvier

Lundi	Mardi
BetteraveS* au persil Tajine de semoule aux légumes** carottes, petit pois, coriandre, pois chiches, gingembre, oignons, semoule semi complète Vache qui rit* & banane*	Pain* & Crème Dubarry Colin sauce basquaise & boulgour* Camembert portions* & clémentine
Jeudi	Vendredi
Salade de coquillettes : coquillettes semi complètes*, maïs, jambon, emmental, mayonnaise Sauté de porc au miel (BBC et VOF) & poêlée de légumes : topinambour, carottes Rainbow, panais, patate douce Galette des rois	Carottes et céleris râpés Blanquette de dinde (label rouge) & riz pilaf Yaourt aromatisé au citron*

\* : bio / \*\* : un ou plusieurs produits sont issus de l'agriculture biologique AOC : Appellation d'Origine Contrôlée / VOF : Viande d'Origine France BBC : Bleu Blanc Cœur / # : Pêche durable

## Guilthèque

### Changement des horaires



La Guilthèque change d'horaires à partir du 5 janvier.  
Mercredi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, jeudi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, vendredi : 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, samedi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

## Guilthèque (suite)

### Exposition

Du **5 janvier au 26 février**, découvrez l'exposition de peintures chinoises « Mosaïque chinoise originelle » de Bertrand Allamigeon. Visible aux heures d'ouverture de la Guilthèque.



## Vie associative

### Club émeraude

Les activités reprendront le **mardi 4 janvier** si possible. Bonnes fêtes de fin d'année à tous les adhérents.

### Guilers accueille

La présidente et le bureau vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022. Mardi 4 janvier : reprise des activités.

### Partage

L'association partage a fermé ses locaux jusqu'au **15 janvier 2022**. Pas de dépôt de vêtements et de meubles pendant la fermeture (sauf urgence). Par ailleurs nous remercions les Vergers du ponant pour leur geste solidaire concernant notre vente d'oranges et de clémentines. Un grand merci ! Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à tous !

## Centre socio-culturel L'Agora

### Fermeture annuelle

Le centre socioculturel jusqu'au **lundi 3 janvier** 13 h 30. Toute l'équipe salariée et bénévole, vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

### Marché de Saint-Renan

Sortie en mini bus le **samedi 8 janvier**. Départ de L'Agora à 9 h 30, retour vers 11 h 30. Participation : 1 €. Inscription obligatoire, sortie limitée à 8 places.

### Broyat de sapin

**Samedi 8 janvier** de 10 h à 12 h sur le parking de L'Agora, avec Vert Le Jardin en collaboration avec Brest Métropole. Venez avec votre arbre de Noël et repartez avec un sac de paillis pour votre jardin. N'oubliez pas d'enlever toutes vos décorations ! Possibilité de déposer votre sapin dans l'espace prévu à cet effet sur le parking de L'Agora du 5 au 15 janvier.

### Visite d'entreprise : Bredial

Le centre socioculturel L'Agora propose une visite d'entreprise : Bredial le **mercredi 19 janvier** à 8 h 30. Sur inscription, gratuit pour les adhérents, sinon 2 €. Déplacement en covoiturage et minibus. Le repas sera partagé sur place à la charge des participants.

### Conseil en matière de compostage et paillage

Réduire significativement les quantités de déchets ménagers du foyer tout en produisant son propre amendement naturel et... gratuitement. Rendez-vous animé par François, bénévole à la Forêt des Comestibles du centre socioculturel L'Agora, formé par BMO en tant que Guide Composteur Pailleur.

Plus d'infos au 02 98 07 55 35

## Vie commerciale

### Histoire de Fleurs

Votre magasin sera ouvert de 9 h à 18 h non-stop le 31 décembre. Il sera également ouvert le 2 janvier 2022 de 10 h à 12 h 30. Fermeture exceptionnelle le 1er janvier 2022.



## Vie commerciale (suite)

### Pressing des Bleuets

Exceptionnellement votre pressing fermera à 18 h le **vendredi 31 décembre**. Bonnes fêtes à tous.



### Atelier Blé Noir



Pour la fin d'année, les Ateliers Blé Noir et la crêperie Blé Noir fermeront le **31/12** à 17 h. Pensez à commander vos plateaux ou votre Kig Ha farz pour le 31 !

Le **1er janvier** les Ateliers Blé Noir et la crêperie Blé Noir seront fermés.

Le **2 janvier** la crêperie vous accueillera de 12 h à 18 h, puis elle fermera ses portes tout le mois de janvier.

Les Ateliers Blé Noir eux resteront ouverts en janvier aux horaires habituels : du mardi au samedi de 10 h à 18 h.

Pour la crêperie, vous pouvez nous joindre au 02 98 07 57 40 ou par mail [keroual@blenoir.com](mailto:keroual@blenoir.com) et pour les Ateliers 02 98 02 25 23 ou à [contact@ateliers-blenoir.com](mailto:contact@ateliers-blenoir.com).

Toutes les infos sur [www.blenoir.com](http://www.blenoir.com)

## Vie paroissiale



L'église est ouverte de 10 h à 14 h du jeudi au dimanche. La maison paroissiale est ouverte du lundi au samedi de 10 h à 11 h 30.

- Messe chaque jeudi à 9 h 15.
- **Dimanche 2 janvier** Epiphanie messe à 10 h 30 à Plouzané
- **Samedi 8 janvier** messe à 18 h à Guilers
- **Dimanche 9 janvier** messe à 10 h 30 à Plouzané

## Divers

### Trouvé / Perdu

**Trouvées** : clé usb, trois clés identiques.

**Perdus** : portable, certificat de vaccination

*S'adresser à l'accueil de la mairie 02 98 37 37 37.*



### Sapin malin

Chaque année, la direction déchets-propreté de Brest métropole propose un service de proximité de broyage de sapins de Noël. Cette année, venez déposer votre sapin du **5 au 15 janvier** au centre socio culturel de L'Agora. Une animation de broyage sur place prévue le **samedi 8 janvier** 2022 de 10 h à 12 h



### Vente de bois



Une vente de bois est organisée à partir du **24 janvier** 2022 par Brest métropole au bois de Keroual. Le prix de vente est de 105 € la corde de bois (1 corde maximum par foyer). Cette vente est réservée aux particuliers et sur réservation auprès de la plateforme téléphonique (uniquement le **5 janvier matin**) au 02 98 33 50 50. Cette réservation ne sera validée qu'après transmission des justificatifs (facture d'eau ou d'électricité ou quittance de loyer, carte d'identité, paiement) à Brest métropole - Direction Espaces Verts - M. Roland SIMON régisseur - 11, boulevard Gabriel Lippmann - CS 73826 Guipavas - 29238 Brest Cedex 2. Le chèque doit être libellé à l'ordre du Trésor Public.